



Certaines communes ont opté pour une réduction de l'éclairage public en adoptant l'extinction nocturne de celui-ci. Chacune d'entre elles a ses propres caractéristiques, ce qui peut justifier ou pas une telle mesure.

Aussi la population rochelaise est sollicitée à travers ce questionnaire et nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien y porter.

Vous résidez :

Dans le centre bourg OUI NON

Nom du lotissement, ou rue

.....

Etes-vous favorable à un arrêt de l'éclairage la nuit OUI NON

Facultatif

Nom.....

Prénom.....

Signature

Réponse attendue **avant fin octobre 2021** en mairie ou sur l'adresse mail suivante :

lemarinier@lesrochesdecondrieu.com

Merci pour votre participation.